

DÉBAT



| Le secteur du transport, un exemple du transfert des travailleurs dans toute l'Europe.

FAIRE DE LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS UN SUCCÈS TANGIBLE POUR LES CITOYENS

Par Agnes Jongerius

Incitée à agir, la Commission européenne a publié des propositions sur un soi-disant « Pilier européen des droits sociaux » et un document de discussion sur de possibles scénarios pour l'avenir de l'UE. Des tentatives louables pour lancer un vaste et exhaustif débat sur la voie à suivre pour l'Union. Le Parlement a suivi et participé au débat.

Nous devons nous demander ce qu'attendent vraiment les citoyens européens de notre Union ? Les cinq scénarios de la Commission sur de futurs modèles d'intégration et coopération sont intéressants. Évidemment, nous devons avoir un débat plus large sur l'état de l'Union, maintenant et à l'avenir, et comprendre aussi que beaucoup de modèles d'intégration vont trop loin pour le moment : les scénarios sur un « super-État » proposant consciemment une Europe

à plusieurs vitesses, ou encore le récent rapport Verhofstadt sur une fédéralisation ultérieure. Ce sont tous des projets intéressants, mais presque politiquement impossibles à « mettre en place » dans les années à venir.

Pourtant, il nous faut des succès européens. Il nous les faut là où les citoyens peuvent les voir. Après presque 10 ans de crise et de marasme économique, beaucoup d'européens en ont assez des discussions oisives, des promesses vides et des rares

réalisations. Je suggère donc que, tout en conservant le débat ouvert, nous avançons petit à petit, en résolvant les problèmes comme ils viennent. Selon moi, la plupart des gens n'attendent pas forcément une vision globale de « l'Europe sociale » ou un exercice intellectuel sur une « Europe à deux vitesses », mais que certains problèmes soient traités.

Régler le problème de la concurrence déloyale causée par une directive obsolète sur les travailleurs détachés serait un bon

début. Et je veux vraiment dire régler le problème. Cela signifie plusieurs choses. Tout d'abord, il faut être clair sur le fait que le détachement d'un travailleur est toujours un arrangement temporaire. Ensuite, la base légale de la directive doit être élargie afin d'inclure des articles sur la protection sociale, plutôt que juste des références sur le fonctionnement du marché interne. En troisième lieu, toutes les conventions collectives dans les pays d'accueil doivent s'appliquer aux travailleurs détachés, pas seulement

les conventions universellement applicables. Ensuite, les frais de voyage et d'hébergement doivent incomber à l'employeur et en aucun cas être déduits des salaires des travailleurs détachés. Pour finir, s'assurer que lorsqu'un travailleur est détaché, le détachement soit « authentique », avec un lien clair entre l'employeur et le travailleur.

Ces étapes sont importantes pour stopper l'évolution vers le bas que nous voyons dans certains sec-

informations nécessite en urgence notre attention. De même, la facilité avec laquelle les cotisations sociales peuvent être évitées en travaillant dans un autre état membre. Et ce, a fortiori en renforçant notre système financier, en combattant l'évasion fiscale et en aboutissant à un arbitrage réglementaire sur les normes environnementales (plus de Dieselgate !).

Donc oui, continuons à débattre sur l'avenir de l'UE. Il nous faut des résultats concrets et tangibles.

devise du champion actuel de la ligue de football néerlandaise, le club de Feyenoord Rotterdam : « Pas des mots mais des actes ! »

“

IL NOUS FAUT
VRAIMENT
DES SUCCÈS
EUROPÉENS, LÀ
OÙ LES CITOYENS
PEUVENT LES VOIR
ET LES RESENTIR.
« PAS DES MOTS
MAIS DES ACTES ! »

”



> AUTEUR

Agnes Jongerius est membre du Parlement européen. Rapporteur sur la directive sur les travailleurs détachés